

POUR MON INTENTION DE PRIÈRE

De La part de M. / M^{me}

Nous donnons € pour intention(s) de prière

(nous vous suggérons un montant de 18 € par intention de prière)

Notre ou nos intention(s) de prière

Dates souhaitées

(chèque à libeller à l'ordre de la paroisse)

Vous pouvez adresser vos intentions et vos offrandes à votre paroisse.

POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES

Nous donnons au Denier :

• en Ligne sur diocese44.fr rubrique DONS ▶



• par chèque :

25€ 50€ 100€

autre montant : €

(chèque à libeller à l'ordre de L'Association diocésaine de Nantes)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin,
à votre paroisse ou l'envoyer au diocèse de Nantes :

Association diocésaine de Nantes
7 rue Cardinal Richard • BP 52204 • 44322 Nantes cedex 3

Nous désirons recevoir notre reçu fiscal par e-mail pour notre
don au Denier.

E-mail :

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine pour la gestion des donneurs (envoi reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association diocésaine.



ELLE TÉMOIGNE



Élodie a perdu sa grand-mère il y a plusieurs années :

« Depuis les funérailles de ma grand-mère, je demande chaque année une intention de messe. Lorsque le prêtre dit son nom à haute voix, je ressens toujours une grande émotion. C'est une façon de célébrer sa mémoire. J'accompagne mon intention de messe d'une offrande qui me permet de remercier ce prêtre pour sa présence et son action.

J'ai aussi décidé de donner 20 € par mois au Denier. Comme je paye des impôts, cela me revient, après réduction, à environ 7 € par mois. C'est pour moi une manière de témoigner à l'Église ma reconnaissance, mais aussi mon espérance qu'elle sera présente à chaque moment important de ma vie. »



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE NANTES

7 rue Cardinal Richard • BP 52204 • 44322 Nantes cedex 3

TÉL. : 02 40 76 69 49 • Site internet : diocese44.fr

Conception : Alteriaude • Photos : Vanney Charlet / Alteriaude - Godong / Fotolia - caeve, eloi / Adobe Stock



POURQUOI L'ÉGLISE SOLICITE-T-ELLE
NOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE ?



**INTENTION
DE PRIÈRE
ET OFFRANDE
DE MESSE**



VOTRE OFFRANDE DE MESSE



L'offrande de messe est un acte de foi, d'espérance et de charité.

Toute messe est célébrée pour l'Église et le monde entier, mais le prêtre peut, à la demande des fidèles, ajouter une intention particulière : prier pour un défunt, un malade, une difficulté, des noces d'or, des jeunes mariés, un nouveau baptisé, un nouveau prêtre...

La tradition est d'accompagner cette intention d'une offrande de messe. Il s'agit d'un geste de partage de la part des fidèles, qui complète le traitement des prêtres du diocèse.

Les intentions sont généralement annoncées lors de la messe.

Merci d'avance pour votre contribution.

COMBIEN DONNER ?

L'Église suggère une offrande d'un montant de 18 € par intention de prière.

Quelle que soit votre offrande, soyez-en vivement remerciés.



VOTRE DON TOUS LES ANS, POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES



En faisant la demande d'une intention de prière, vous exprimez votre attachement à la foi chrétienne.

Les prêtres et les chrétiens engagés au service de la paroisse vous accompagnent aujourd'hui et seront disponibles à toutes les étapes de la vie de votre famille : baptême, catéchisme, profession de foi, mariage, présence auprès des malades, funérailles...

Cette disponibilité est rendue possible uniquement grâce aux dons que nous recevons chaque année pour la collecte du Denier, qui permet notamment la rémunération des prêtres et des salariés de notre Église diocésaine.

Chaque don compte, même le plus modeste. Si vous n'avez pas encore été sensibilisés à ce besoin financier de l'Église et n'avez pu y participer, c'est le moment de commencer !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes imposables : votre don au Denier est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

COMMENT SONT UTILISÉS VOS DONS POUR L'ÉGLISE ?

Contrairement à certaines idées reçues, l'Église catholique ne reçoit aucune aide financière ni subvention. Votre générosité est son unique ressource.

Votre offrande de messe aide à assurer les dépenses de la vie quotidienne des prêtres :



Complément aux traitements des prêtres et charges sociales



Complément aux pensions des prêtres aînés

Votre don au Denier est affecté aux personnes de la paroisse et du diocèse :



Traitements des prêtres et charges sociales



Formation des séminaristes



Salaires des laïcs au service du diocèse



Pensions des prêtres aînés

